



Système d'échange d'informations médicales dans le Brooklyn : fiche informative

Le système d'échange d'informations médicales

Vous avez déjà probablement reçu des soins médicaux de professionnels, dont des hôpitaux, des cliniques, des maisons de soins et des agences de soins à domicile. Chaque professionnel conserve son propre registre médical vous concernant, contenant des informations sur les médicaments que vous avez pris, les analyses que vous avez faites.

Si ces professionnels pouvaient partager ces informations les uns avec les autres, ils pourraient mieux vous soigner – spécialement dans les cas d'urgence. En donnant aux professionnels qui s'occupent de votre santé des indications plus précises sur votre historique, vos traitements antérieurs, vos résultats d'analyses et vos allergies, vous les aiderez à faire un diagnostic plus précis et vous à prescrire un meilleur traitement.

Le système d'échange d'informations médicales du Brooklyn (Brooklyn Health Information Exchange - BHIX)

Le BHIX est une organisation à but non lucratif qui connecte les professionnels de la santé – y compris les hôpitaux, les maisons de soins, les agences de soins à domicile, les pharmacies et les laboratoires d'analyses cliniques dans tout le quartier du Brooklyn.

Le système informatique BHIX permet à vos médecins, vos infirmiers et tous les autres professionnels de la santé d'avoir accès aux informations concernant votre santé. Les professionnels qui utilisent le BHIX peuvent vous prescrire un meilleur traitement et améliorer la qualité des soins qu'ils donnent à leurs patients.

Veillez lire attentivement cette Feuille informative pour décider si vous allez autoriser les Organisations de professionnels qui participent au BHIX (« Professionnels participants ») à avoir accès à vos informations par le biais du BHIX.

Voici comment le BHIX améliore les soins

L'objet du BHIX est d'améliorer la qualité, l'efficacité et la sécurité des soins en mettant à disposition des professionnels qui vous soignent, les informations concernant votre santé au moment voulu.

Qualité : En ayant des informations plus actuelles et plus complètes, votre médecin peut vous prescrire un traitement et des services plus adaptés à vos besoins. Avec des informations cliniques plus complètes, la coordination de l'administration des soins et des maladies est plus précise et la qualité des soins fournis par les professionnels à tous les patients est améliorée.

Efficacité : Votre médecin sera en mesure de voir les rapports médicaux vous concernant, émis par ses collègues. Vous n'aurez donc pas à refaire les mêmes analyses. Vous n'aurez pas non plus à répéter aux divers professionnels qui vous soignent les médicaments que vous avez pris et les traitements que vous avez subis.

Sécurité : L'historique de votre médication sera inclus dans le BHIX, de sorte que vos médecins pourront prendre de meilleures décisions et éviter les erreurs lorsqu'ils vous prescriront des médicaments ou des traitements.

Quelles informations seront disponibles

Sources des informations médicales : Les informations disponibles sur le BHIX viennent de Sources d'Informations médicales diverses. Elles peuvent être fournies par les professionnels participants, autres que les professionnels de la santé (comme les pharmacies et les laboratoires d'analyses cliniques), les assurances maladies, le programme Medicaid de l'État de New York et d'autres systèmes d'échanges d'informations médicales. La liste complète des sources médicales mise à jour peut être consultée sur www.bhix.org. Cette liste peut changer de temps en temps, au fur et à mesure de l'évolution du BHIX.

Types d'informations : Les informations fournies par le BHIX comprennent TOUTES vos informations médicales, y compris et sans limitations, toutes les informations sensibles telles que celles concernant l'HIV/SIDA, la santé mentale, les maladies ou analyses génétiques, l'utilisation d'alcool ou de stupéfiants, les maladies sexuellement transmissibles et la planification familiale.

Votre droit de contrôler l'accès

En tant que patient, vous avez le droit de contrôler quels participants auront accès à vos informations médicales. Chaque professionnel participant qui s'occupe de votre santé devra obtenir votre consentement séparément pour avoir accès à vos informations médicales par le biais du BHIX. La décision de participer au BHIX n'est pas obligatoire. Aucun professionnel de la santé ne refusera de vous soigner et votre accès à une assurance maladie ne sera pas affecté si vous ne participez pas au BHIX.

Formulaire BHIX de consentement du patient

Octroi du consentement : Pour autoriser le professionnel qui vous soigne à avoir accès à vos informations médicales par le biais du BHIX, veuillez indiquer que vous donnez votre consentement sur le Formulaire BHIX de Consentement du Patient et veuillez le donner à votre professionnel médical lors de votre prochaine consultation. Si vous donnez votre consentement, seules les personnes qui travaillent à l'amélioration de la qualité des soins médicaux et autorisés par votre Professionnel traitant pourront se servir du BHIX pour avoir accès à vos informations médicales.

Refus du consentement : Si vous ne souhaitez pas autoriser le professionnel qui vous soigne à avoir accès à vos informations médicales par le biais du BHIX – *même en cas d'urgence* – veuillez indiquer que vous ne donnez pas votre consentement sur le Formulaire BHIX de Consentement du Patient et veuillez le remettre à votre professionnel médical lors de votre prochaine consultation.

Vous pouvez obtenir une copie du Formulaire BHIX de consentement du patient sur www.bhix.org ou auprès de votre Professionnel Participant.

Formulaire BHIX de retrait de consentement

Retrait du consentement : Si vous changez d'avis et souhaitez retirer le consentement donné au Professionnel participant qui vous traite pour qu'il ait accès couramment à vos informations médicales par le biais du BHIX, veuillez remplir le Formulaire BHIX de Retrait de consentement et le remettre à votre médecin traitant lors de votre prochaine consultation ou bien le donner au responsable de la protection de la vie privée du Professionnel Participant. Vous pouvez obtenir une copie de ce formulaire sur www.bhix.org ou auprès de votre Professionnel Participant.

Note importante concernant les urgences

Si vous refusez votre consentement sur le Formulaire BHIX de consentement du patient, votre Professionnel Participant ne pourra pas avoir accès à vos informations médicales par le biais du BHIX – *même dans les cas d'urgence*.

Voici comment le BHIX protège le caractère privé et confidentiel de vos informations

Les Professionnels Participants respectent les lois de l'Etat de New York et les lois Fédérales sur la confidentialité. Les Professionnels participants n'ont le droit de voir vos informations médicales sur le BHIX que s'ils vous soignent ou s'ils veulent améliorer la qualité des soins médicaux qu'ils donnent à leurs patients. Le BHIX est doté de protections pour éviter que vos informations médicales puissent être vues par d'autres à des fins malhonnêtes.

Comment obtenir plus d'informations concernant le BHIX

Si vous avez des questions, demandez à parler au responsable de la protection de la vie privée de votre Professionnel Participant. Il sera en mesure de répondre à vos questions concernant le BHIX ou de trouver quelqu'un qui peut vous aider. Vous pouvez aussi nous envoyer un courriel à info@bhix.org.

Pour plus d'informations sur le BHIX, consultez notre site Web www.bhix.org. Au fur et à mesure de la croissance du BHIX, nous incluons les listes les plus récentes de Sources d'Informations Médicales et une liste complète des Participants, ainsi que leurs informations de contact.

Brooklyn Health Information Exchange (BHIX)
1045 39th Street
Brooklyn, New York 11219

Téléphone : 718-283-5650
Fax : 718-283-5810
info@bhix.org